

28 août 2009
Français
Original : anglais

**Conférence en vue de faciliter l'entrée
en vigueur du Traité d'interdiction
complète des essais nucléaires**

New York, 24-25 septembre 2009

Projet d'ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou son représentant.
2. Élection de la présidence.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
5. Élection des membres du Bureau, hors présidence.
6. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
7. Confirmation du Secrétaire de la Conférence.
8. Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
9. Déclaration(s) de la présidence.
10. Allocution du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
11. Présentation de rapports intérimaires sur la coopération visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité.
12. Échange de vues général entre les États ratifiants et les États signataires sur les moyens de faciliter l'entrée en vigueur du Traité.
13. Examen du projet de déclaration finale et de mesures visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.



14. Déclarations des États non signataires¹.
15. Déclaration au nom des organisations non gouvernementales².
16. Adoption d'un document final.
17. Questions diverses découlant du paragraphe 3 de l'article XIV du Traité.
18. Adoption du rapport de la Conférence.
19. Clôture de la Conférence.

¹ À titre indicatif et selon l'appréciation de la présidence, l'intervention de chaque orateur ne devrait pas dépasser cinq minutes.

² Temps de parole limité à cinq minutes environ, laissé à l'appréciation de la présidence.

Annexe I

Projet de calendrier des travaux de la Conférence

Jeudi 24 septembre 2009

8 heures-8 h 50

- Point 1 Ouverture de la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou son représentant
- Point 2 Élection de la présidence
- Point 3 Adoption du règlement intérieur
- Point 4 Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
- Point 5 Élection des membres du Bureau, hors présidence
- Point 6 a) Pouvoirs des représentants à la Conférence : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
- Point 7 Confirmation du Secrétaire de la Conférence
- Point 8 Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
- Point 9 Déclaration(s) de la présidence
- Point 10 Allocution du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

11 heures-13 heures

- Point 11 Présentation de rapports intérimaires sur la coopération visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité
- Point 12 Échange de vues général entre les États ratifiants et les États signataires sur les moyens de faciliter l'entrée en vigueur du Traité

15 heures-18 heures

- Point 12 (*suite*) Échange de vues général entre les États ratifiants et les États signataires sur les moyens de faciliter l'entrée en vigueur du Traité

Vendredi 25 septembre 2009

10 heures-13 heures

- Point 12 (*suite*) Échange de vues général entre les États ratifiants et les États signataires sur les moyens de faciliter l'entrée en vigueur du Traité

15 heures-18 heures

- Point 12 (*suite*) Échange de vues général entre les États ratifiants et les États signataires sur les moyens de faciliter l'entrée en vigueur du Traité

- Point 13 Examen du projet de déclaration finale et de mesures visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- Si nécessaire, ce point peut être examiné lors d'une séance parallèle du Comité plénier à tout moment durant la Conférence*
- Point 14 Déclarations des États non signataires
- Point 15 Déclaration au nom des organisations non gouvernementales
- Point 6 b) Pouvoirs des représentants à la Conférence : rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- Point 16 Adoption d'un document final
- Point 17 Questions diverses découlant du paragraphe 3 de l'article XIV du Traité
- Point 18 Adoption du rapport de la Conférence
- Point 19 Clôture de la Conférence
-